



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président de Samu Urgences de France condamné par l'Ordre des Médecins.

Quinze médecins membres de SOS Médecins avaient déposé plainte le 9 janvier 2012 auprès de l'Ordre des Médecins contre le Docteur Marc Giroud, président de Samu Urgences de France.

Ces plaintes visaient à faire condamner le Docteur Marc Giroud en raison des propos qu'il avait tenus le 15 décembre 2011 lors d'une conférence de presse alors qu'il venait de rendre publics les résultats d'une enquête pratiquée de façon unilatérale par Samu de France.

Les conclusions infondées et partiales tirées de cette enquête par le Docteur Marc Giroud qui laissait notamment entendre que les praticiens de SOS Médecins auraient pu privilégier dans leurs interventions les patients les plus favorisés, portaient indiscutablement atteinte à l'honneur et à la considération des médecins membres des associations SOS Médecins.

Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val d'Oise s'était associé aux plaintes des praticiens de SOS Médecins.

Dans sa décision rendue le 4 septembre 2013, la Chambre Disciplinaire de Première Instance de l'Ordre des médecins d'Ile de France a jugé que le Docteur Marc Giroud avait manqué à ses obligations déontologiques et a prononcé à son encontre la sanction de l'avertissement.

Le Docteur Marc GIROUD vient de relever appel de cette décision.

Contacts : Dr Dominique Ringard, Président : 06 63 37 36 24
Dr Serge Smadja, Secrétaire Général : 06 09 41 12 12